

Objet : mesures exceptionnelles pour les J.O

Entre la mi-novembre et fin novembre l'administration aurait dû se positionner clairement concernant l'impact des Jeux Olympiques sur les congés annuels des agents. Une fois n'est pas coutume, l'administration a annoncé une échéance qu'elle n'a pas su tenir.

La circulaire en pièce jointe précise les aménagements relatifs à l'organisation du travail et la gestion du temps de travail qui sont possibles. Elle apporte des précisions quant aux leviers qui peuvent être utilisés pour la rémunération des agents mobilisés et aux dispositifs d'action sociale qui peuvent leur être proposés.

L'impact sur vos congés : Seule l'administration pourra définir clairement si vous aurez des congés ou non.

La rémunération : Des leviers sont à disposition de l'administration. En fera-t-elle usage ?

Dispositifs d'action sociale :

- La fermeture habituelle des crèches pendant la période estivale sera réexaminée afin de ne pas faire obstacle à l'accueil des enfants des personnes mobilisés pendant les Jeux. Avec 4 berceaux à Cergy le SDIS va avoir du mal à faire mieux. Pourtant SUD SDIS 95 a déjà demandé à l'administration de réaliser des conventions avec des crèches dans toutes les zones géographiques du département. Pour ceux qui dépendent d'assistante maternelle, vous allez devoir débrouiller seuls.
- Une offre élargie sur les séjours et activités de loisirs à destination du personnel mobilisé.

L'impact des J.O sur la sécurité civile :

- 11 SDIS concernés directement en plus de la région parisienne
- Risque courant aggravé lié aux flux de civils
- Plusieurs scénarios : X classés confidentiels
- 3 niveaux de renfort pour la région parisienne : +300, +800 et +1200 SP
- Planification dès janvier 2024

Les demandes SUD SDIS National :

- L'octroi d'une prime versée par l'Etat pour chaque agent mobilisé sur la période du 1^{er} Juillet au 15 Septembre, au moins à hauteur d'un mois de traitement par semaine d'engagement.
- De véritables IHTS défiscalisées y compris pour les PATS, plutôt qu'un détournement des IMO alors que l'encre du décret les instaurant n'est pas encore sèche.
- Des jours de congés supplémentaires en compensation de ceux qui ne pourront être pris dans cette période qui est pourtant propice au repos annuel.
- La validation du projet de décret autorisant le dépassement du plafond du CET (ça tombe bien cela n'existe pas dans le SDISCOUNT 95). Accompagner ce décret d'une note invitant tous les employeurs à ouvrir ce dispositif à l'ensemble des agents des SIS.
- Un accès libre, gratuit et permanent aux transports en commun.
- Des places réservées et financés par l'Etat dans les centres de loisirs et les crèches pour les enfants des personnels (SPP et PATS) engagés pour les JO.
- La modification de l'amendement du gouvernement sur la portabilité des droits pour tendre vers la reconnaissance de l'ensemble de nos revendications au sujet des « 1 an pour 5 ans » y compris la fin de toute sur cotisation.
- Un engagement ferme sur l'ouverture dès janvier 2024 de travaux pour un alignement de la prime de feu avec ce qui est mis en place dans la police par exemple.